

Modification de l'ordonnance sur la transplantation

Monsieur le conseiller fédéral,

La procédure de consultation de modification de l'ordonnance sur la transplantation du 21 octobre 2016 nous est bien parvenue. Nous l'avons examinée et pris en compte également la décision du Comité directeur de la CDS du 17 novembre 2016.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler. Nous soutenons l'objectif d'améliorer la couverture financière des donneurs vivants et l'organisation proposée du registre chargé du suivi des donneurs vivants sous la responsabilité de la Confédération.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND